

déclaration lors de l'appel des motions. La question, posée en ces termes, est acceptable.

**L'hon. Robert Stanbury (ministre sans portefeuille):** Dans ces termes, monsieur l'Orateur, la réponse est: non, car le premier ministre a déjà fait une déclaration pour expliquer cette question; cette dernière a aussi été expliquée devant le comité parlementaire qui a examiné les crédits d'Information Canada. Malheureusement, il semble que les collègues du député ne lui aient pas transmis ce renseignement.

**Une voix:** Il y a une lacune dans l'information.

\* \* \*

### LES PÉNITENCIERS

#### PRINCE ALBERT—ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS PAR LE COMITÉ PERMANENT

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au président du Conseil privé. Il y a environ une semaine, mon honorable ami de Regina-Est lui a demandé s'il songeait à présenter une motion visant à autoriser le comité permanent de la justice et des questions juridiques à mener une enquête sur l'émeute et les autres désordres qui se sont produits au pénitencier de Prince Albert. Le ministre a répondu qu'il allait s'entretenir avec le président du comité à ce sujet et donner une réponse plus tard. Est-il maintenant en mesure de faire connaître les intentions du gouvernement?

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir répondre directement aujourd'hui. Je veux m'entretenir avec le solliciteur général et étudier la question de ce renvoi possible ainsi que d'autres renvois au comité permanent qui s'occupe de ces questions.

#### PRINCE ALBERT—LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES ÉVASIONS

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Le ministre de la Justice, ou quiconque assume la direction du bureau du solliciteur général, voudrait-il renseigner la Chambre sur la situation au pénitencier de Prince Albert quant aux évasions et à une pendaison—un suicide paraît-il—de même que sur d'autres désordres dans les institutions pénitentiaires de la Colombie-Britannique?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député semble demander une déclaration générale et je ne crois pas qu'elle soit possible à la période des questions à moins que la réponse du ministre soit très brève.

**L'hon. John N. Turner (solliciteur général suppléant):** En ce qui concerne le pénitencier de Prince Albert, je crois que je puis répondre très brièvement, monsieur l'Orateur. Vendredi dernier, le député de Battleford-Kindersley ainsi que le député de Skeena m'avaient posé cette question en ma qualité de solliciteur général suppléant. La commission chargée d'enquêter sur l'évasion de 11 détenus du pénitencier de la Saskatchewan tôt dans la soirée du 25 novembre a maintenant terminé ses travaux. Après quoi, six membres du personnel de service

au moment de l'évasion ont été accusés de négligence dans l'exercice de leurs fonctions. L'enquête a aussi révélé que leur négligence avait directement contribué à l'évasion en douce des 11 détenus. Par suite de ces constatations, on a suspendu les six membres du personnel et on prendra à leur endroit des mesures disciplinaires appropriés. Les 11 évadés ont tous été rattrapés.

Les travaux de la commission d'enquête sur les incendies au pénitencier, dont le solliciteur général a fait état à la Chambre, ne sont pas terminés et, en conséquence, il m'est encore impossible de faire une déclaration ou de répondre aux questions sur l'origine ou la cause de ces incendies.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général suppléant peut-il nous dire si d'autres mesures ont été prises à la suite de la pendaison qui a eu lieu—un détenu s'est ainsi donné la mort, paraît-il—au pénitencier, lundi dernier?

**L'hon. M. Turner:** Avant de faire une déclaration à la Chambre il vaudrait mieux, je pense, attendre le rapport.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre serait-il prêt à déposer le rapport de la commission chargée d'enquêter sur les évasions et songerait-il à déposer sur réception le rapport de la commission sur l'émeute elle-même?

**L'hon. M. Turner:** J'aimerais examiner tous les aspects de cette requête, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

### LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

#### PROPOSITION DE LA SUPPRIMER EN CONFIAANT SES FONCTIONS AU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur. Comme les faits qu'enregistrera désormais la Commission des prix et des revenus pour justifier son existence le sont actuellement par le Bureau de la statistique ou peuvent l'être à peu de frais, le ministre envisage-t-il de confier maintenant ce travail au Bureau de la statistique, ce qui permettrait au gouvernement de supprimer la Commission et ferait économiser aux contribuables canadiens plusieurs millions de dollars par an?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, connaissant l'intérêt que le député porte aux faits, il apprendra avec plaisir, j'en suis sûr, qu'en fait, le Bureau de la statistique n'effectue pas d'enquêtes du genre de celles qui sont envisagées par la Commission des prix et des revenus. Sa question part donc d'une hypothèse qui est fautive.

**L'hon. M. Hees:** N'est-il pas vrai que le travail en question consistera à noter des faits et que le Bureau fédéral de la statistique accomplit déjà la même besogne dans le cas des prix de tous les produits? Si le gouvernement n'est pas disposé à prendre les mesures que je propose, n'est-il pas évident que l'économie s'applique à l'industrie non au gouvernement? Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas son échec colossal et ne liquide-t-il pas cet organisme?